

COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 15 avril 2022

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 11/04/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le quinze avril à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
Présents : 5	
Votants : 7	Présents : Jean-Luc GOAREGUER, Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Stéphane DIET, René AMARGER
Pour : 7	Représentés : Nadine BEUFILS par Chrystel VALLY, Laure LAMETH par Jean-Luc GOAREGUER
Contre : 0	
Abstentions : 0	Excusés :
	Absents :
	Secrétaire de séance : Chrystel VALLY

Objet : Mise en place d'un défibrillateur, d'équipements informatique, d'un radar pédagogique, demande de subvention au titre de la D.E.T.R. - 2022_DE_018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différents projets visant à assurer la sécurité des habitants de la commune. Ces projets s'articulent sur 3 axes :

- 1) Les risques cardiaques
- 2) La sécurité routière
- 3) Le plan communal de sauvegarde

Pour les risques cardiaques, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le projet de mise en place d'un défibrillateur est une nécessité pour la commune.

Pour la sécurité routière, Monsieur le Maire propose que cette année un programme soit ouvert pour la mise en place d'un radar pédagogique qui serait installé sur le village de Saint-Gal afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse dans la traversée du bourg qui s'avère très dangereuse.

Pour le plan communal de sauvegarde, il serait également souhaitable de prévoir d'équiper la mairie d'un ordinateur portable et d'un écran, afin de pouvoir mettre en place celui-ci.

Il donne ensuite lecture des différents devis obtenus.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la réalisation de ces acquisitions et d'adopter le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Considérant les différents devis reçus.

Considérant la nécessité d'assurer une sécurité des habitants et usagers de la commune.

Après en avoir délibéré, décide :

- * d'accepter la mise en place du projet d'acquisition d'un défibrillateur, d'un ordinateur portable et d'un écran, et d'un radar pédagogique,
- * de retenir les devis de l'entreprise Doubleclick pour un montant de 5 036,65 € H.T.,
- * de retenir le devis de l'entreprise Médikal Lozère pour un montant de 1 851,00 € H.T.,
- * de retenir le devis de l'entreprise Elan Cité pour un montant de 2 001,15 € H.T.,
- * d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R.,
- * de retenir le plan de financement suivant :

Montant H.T. de l'acquisition	8 888,80
DETR	5 333,28
Fonds propres communes	3 555,52

- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ces projets

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30/ 05/ 2022 et publié ou notifié le 15/ 04/ 2022
--

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/06/2022 048-214801532-20220415-2022_DE_018-DE